

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 30.10.2015, 17:40 CET

Communication faite à la FSMA conformément à l'article 37 de la Loi du 12.05.2014 relative aux Sociétés Immobilières Réglementées

Conformément à l'article 37 de la Loi du 12.05.2014 relative aux Sociétés Immobilières Réglementées, (la 'Loi SIR'), COFINIMMO SA, Société Immobilière Réglementée publique de droit belge, souhaite par la présente porter à la connaissance de l'Autorité des services et marchés financiers ('FSMA') le fait que, RHEASTONE SA, Société Immobilière Réglementée institutionnelle, filiale de Cofinimmo SA, envisage de procéder aux opérations suivantes avec le groupe 'Senior Assist SA' (Senior Assist détient une participation de 5 % dans le capital de SILVERSTONE SA, Société Immobilière Réglementée institutionnelle, filiale de Cofinimmo SA) :

l'acquisition de la SPRL 'Terra 13', actuellement détenue par le groupe Senior Assist.

Cette société est propriétaire de l'extension sur un terrain lui appartenant pour partie et pour partie sur le terrain déjà propriété de SILVERSTONE SA d'une maison de repos existante déjà donnée en emphytéose à Zorghome De Fakkell (groupe Armonea), maison de repos existante qui fera l'objet d'un transfert au profit de RHEASTONE dans le cadre du projet de scission partielle de la société SILVERSTONE SA.

L'extension comporte quelques 1 643 m² pour 31 lits et est érigée partiellement sur le terrain voisin et partiellement sur le terrain de la maison de repos existante, en prolongement de celle-ci.

L'emphytéose existante sera étendue (en objet et durée) aux nouvelles constructions et ses conditions financières adaptées pour refléter un taux de rendement de 6,20 % du total des investissements à consentir par RHEASTONE SA.

Cette opération est soumise à diverses conditions d'usage.

Il est à souligner que les termes et conditions, tant du bail emphytéotique dont question au point ci-avant que d'acquisition des parts de Terra 13, ont été arrêtés à des conditions normales de marché.

L'opération envisagée sera donc réalisée à des conditions normales de marché et présente un intérêt évident pour RHEASTONE SA. Elle permettra un meilleur positionnement de la maison de repos existante, jusqu'alors légèrement trop exigüe et donc une plus value pour le portefeuille de RHEASTONE SA.

En outre, cette opération se situe manifestement dans le cadre de la stratégie et de l'objet social de la société qui est de :

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 30.10.2015, 17:40 CET

- (a) mettre, directement ou par le biais d'une société dans laquelle elle détient une participation conformément aux dispositions de la réglementation SIR, des immeubles à la disposition d'utilisateurs et ;
- (b) dans les limites fixées par la réglementation SIR, détenir les biens immobiliers mentionnés à l'article 2, 5°, vi à x de la Loi SIR.

Pour tout renseignement:

Valérie Kibieta

Head of External Communication and
Investor Relations

Tel.: +32 2 373 60 36

vkibieta@cofinimmo.be

Ellen Grauls

Investor Relations Manager

Tel.: +32 2 373 94 21

egrauls@cofinimmo.be

A propos de Cofinimmo:

Fondée en 1983, Cofinimmo est aujourd'hui la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location et un important acteur sur le marché européen.

La société possède un portefeuille diversifié, implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, d'une valeur de près de 3,3 milliards EUR, représentant une superficie totale de plus de 1 800 000 m². Attentive aux tendances démographiques, ses principaux secteurs d'activité sont l'immobilier de santé (43 %), les bureaux (40 %) et l'immobilier de réseaux de distribution (16 %). Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe de plus de 110 personnes à Bruxelles.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers, le régulateur belge.

Au 30.06.2015, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à 1,9 milliards EUR. La société applique des politiques d'investissement qui cherchent à offrir un rendement en dividende élevé et une protection du capital sur le long terme, et s'adressent à des investisseurs institutionnels et particuliers.

www.cofinimmo.com

Suivez nous sur:

